

Le 8 mai 1941, devant la réticence des Alsaciens à intégrer volontairement le RAD (Reichsarbeitsdienst – Service du Travail), celui-ci devient obligatoire et participe au processus de Gleichaltung. Quinze mois plus tard, le 25 août 1942, est décrétée par Robert Wagner l'incorporation de force dans la Wehrmacht. Pour le Gauleiter, cette incorporation est l'ultime étape du processus d'intégration de l'Alsace au III^e Reich, l'occasion pour les Alsaciens de prouver leur attachement au Reich.

Dans un premier temps, l'OKW (OberKommando der Wehrmacht) jugeant les Alsaciens suspects et peu fiables, s'était opposé à cette incorporation. Mais, pour pallier les pertes subies par la Wehrmacht notamment sur le front de l'est, elle lève son interdiction dès décembre 1942.

En effet, au cours de l'année 1941, la guerre s'étend. Au printemps, les Allemands envahissent la Yougoslavie et la Grèce et l'Afrika Korps intervient en Libye. En juin, Hitler se lance à l'assaut de l'URSS et, pour la première fois, la Wehrmacht est obligée de reculer devant Moscou. Enfin, avec l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941, le rapport de force change.

CONTEXTE

Repères chronologiques

en noir : contexte international et ce qui concerne les Alsaciens hors d'Alsace.
en vert : ce qui concerne l'Alsace et s'est passé en Alsace.

1941

- **Février 1941** : Campagnes de recrutement de volontaires pour le RAD (échec).
- **8 mai 1941** : Introduction du RAD.
- **21 juin 1941** : Hitler se lance à l'assaut de l'URSS.
- **Octobre 1941** : Première campagne de recrutement de volontaires dans la Wehrmacht (échec).
- **8 décembre 1941** : Déclaration de guerre aux États-Unis.
- **16 décembre 1941** : Hitler interdit aux troupes allemandes en URSS de reculer.

1942

- **25 août 1942** : Mise en place du service militaire obligatoire.
- **10 septembre 1942** : Décision de transplanter à l'intérieur du Reich les familles des conscrits qui ne se présentent pas au conseil de révision ou ne donnent pas suite à la convocation sous les drapeaux.
- **16 septembre 1942** : Ordonnance qui établit une zone interdite (Speerbezirk) le long de la frontière entre l'Alsace, la Suisse et la France.
- **8 novembre 1942** : Débarquement allié au Maroc et en Algérie.
- **20 novembre 1942** : Début de la contre offensive soviétique autour de Stalingrad.

1943

- **Printemps 1943** : Multiplication des incidents lors de l'incorporation entraînant une intensification de la répression.
- **19 juin 1943** : Dispositions spéciales du haut commandement allemand à l'égard des Alsaciens mobilisés (suppression des permissions, emploi exclusif sur le front de l'est, interdiction d'accéder aux services de transmission et à l'aviation).
- **20 août 1943** : Circulaire codifiant l'Umsiedlung (le transfert) des familles de réfractaires.
- **Automne 1943** : Extension de la mobilisation aux classes 1908 à 1913.
- **8 septembre 1943** : Capitulation de l'armée italienne.
- **1^{er} octobre 1943** : Ordonnance prévoyant la déportation à l'intérieur du Reich des familles de déserteurs (Sippenhaft) avec incitation à la délation (3 543 personnes déportées en 1943).

DOCUMENTS

➤➤ Le Reichsarbeitsdienst / RAD / Service du Travail

Service du Travail – service d'honneur Bientôt des Alsaciens sous l'uniforme brun-terre du RAD Service à la communauté – Education pour soi-même.

Le chef de l'Administration civile en Alsace a décidé que les jeunes des deux sexes entre 17 et 25 ans pourraient être appelés à faire leur Service du Travail.

Créé en 1935, c'est un service d'honneur envers le peuple allemand, obligatoire pour tous les jeunes Allemands des deux sexes et d'éducation dans le sens national-socialiste pour la communauté...

Des milliers de jeunes Allemands l'ont accompli sous l'uniforme à la couleur symbolique de terre brune avec comme « arme » la bêche. Ce service, Adolf Hitler en parlait ainsi à Nuremberg en 1935 : « la vie nous partage forcément entre divers groupes et métiers. La tâche de l'éducation politique et morale de la nation, c'est de surmonter ces divisions, et cette tâche incombe en premier lieu au Service du Travail. Il doit faire des hommes, une communauté en mettant dans la main de tous le même instrument, celui qui honore le plus le peuple, la bêche... »...

La jeunesse alsacienne brûle d'impatience d'entrer dans cette école d'activité très grande et de sens du devoir accompli...

Ainsi elle aura bientôt l'occasion de faire preuve de son activité et de son esprit de camaraderie au service de la communauté dans une seule organisation, au lieu d'être divisée constamment comme autrefois. Elle pourra se débarrasser ainsi des conceptions fausses et des préjugés totalement injustifiés au sujet des caractères et des buts du RAD, des chuchotements et calomnies lamentables des irresponsables. En fait les traitements, la nourriture, les soins sont exemplaires comme d'ailleurs la vie toute entière dans les camps, certes en conservant l'indispensable discipline ! Les jeunes actuellement en train d'accomplir ce service en sont un témoignage vivant avec leur fraîcheur corporelle, leur comportement de soldat...

Les jeunes Alsaciens se verront eux-mêmes témoins de leur propre transformation pendant ces 6 mois ; ils seront fiers d'avoir contribué de leurs mains aux tâches qui leur seront confiées ; ils le seront d'autant plus, qu'attachés profondément à leur petite patrie, ils contribueront à sa reconstruction...

Ainsi les jeunes Alsaciens, soldats de la bêche, apprécieront dans ce travail son sens communautaire...

SNN 1^{er} juin 1941.



◀◀ Défilé de jeunes du RAD, place Kléber à Strasbourg.
© Archives Municipales de Strasbourg.

« Lorsque les convocations pour le RAD sont intervenues cette année et l'année dernière, un certain nombre de jeunes se sont évadés et ont franchi la frontière. Ils sont tous partis dans le malheur et le regrettent profondément aujourd'hui. D'autres ont été arrêtés à la frontière et expient sévèrement leur acte inconsidéré. Celui qui veut franchir la frontière aujourd'hui doit savoir qu'il provoque sa propre perte. De plus, chacun doit savoir que la frontière est actuellement mieux gardée qu'autrefois et qu'on y tire à balle réelle.

[...] celui qui ne se présentera pas au conseil de révision ou qui n'obéira pas à l'ordre d'appel sera sévèrement puni. Il répondra de cette désobéissance sans pouvoir compter sur la moindre indulgence ».

Lettre de Robert Wagner aux Kreisleiter d'Alsace du 30/06/1942.

Le 8 mai 1941, une ordonnance du Gauleiter Wagner introduit le RAD en Alsace (il existe depuis 1935 en Allemagne pour les garçons et 1936 pour les filles). Neuf classes d'âge pour les garçons et quatre pour les filles sont concernées par le RAD, soit environ 70 000 jeunes hommes et femmes dont plus de 40 000 incorporés ensuite dans la Wehrmacht.

Il est un moyen d'embrigader la jeunesse, de la faire passer à l'école du travail, l'un des piliers sur lequel doit s'édifier le Reich national-socialiste. Le passage au RAD conduit les jeunes Alsaciens à devoir publiquement prêter serment au Führer, ce qui est un moyen de leur faire reconnaître leur appartenance à l'Allemagne nationale-socialiste.

L'opinion publique alsacienne réagit négativement. Certains jeunes ont cherché à fuir ou à se libérer de cette obligation.

Le service est accompli dans des camps à l'intérieur du Reich pour accélérer leur germanisation. Sa durée de 6 mois est réduite en 1943 en raison des besoins de la Wehrmacht. Certains sont d'ailleurs directement incorporés dans d'autres formations paramilitaires comme la FLAK. Quant aux filles, après 6 mois de RAD, elles peuvent être incorporées dans le Kriegshilfsdienst (le service auxiliaire de guerre). Environ 6 000 femmes ont été incorporées dans des structures paramilitaires.

»» La Wehrpflicht / l'incorporation de force / les Malgré-Nous



« L'Alsace a aussi des responsabilités devant elle-même. Il ne lui sera pas fait de cadeaux... Elle doit se battre pour sa future situation dans la nouvelle Europe. C'est seulement par sa participation active au combat mené que l'Alsace pourra s'assurer un avenir heureux. C'est pourquoi, l'introduction du service militaire obligatoire est nécessaire. »

« Aufruf an die Elsässische Bevölkerung du 24/08/1942 in Elsässer die Front ruft euch », brochure de propagande réalisée par le CdZ.

«« Affiche appelant à des engagements volontaires dans l'armée allemande. La campagne fut un échec qui encouragea le Gauleiter à décréter l'incorporation de force - © BNUS.

VERORDNUNGSBLATT DES CHEFS DER ZIVILVERWALTUNG IM ELSASS

19 juin 1942

Ordonnance sur le franchissement illégal de la frontière

Est puni d'amende ou de prison dans les cas les plus graves :

- celui qui franchit une frontière illégalement, particulièrement sans passeport ou autre autorisation
- celui qui franchit une frontière en dehors des passages autorisés ou des horaires autorisés, ou en se soustrayant au contrôle d'identité

Est puni d'une amende jusqu'à 150 Mark ou de prison :

- celui qui ne signale pas aussitôt, soit par négligence, soit à dessein, la perte d'un passeport à la police

Est puni d'une peine de prison jusqu'à 6 mois :

- celui qui falsifie un document d'identité pour le franchissement de la frontière, ou s'en procure et en fait usage, ou se procure illégalement les instruments (tampons, papiers, etc.) nécessaires à la falsification.

1^{er} octobre 1943

Mesures à prendre contre les réfractaires à l'armée allemande

Le Chef de l'Administration civile en Alsace peut prononcer contre les réfractaires au service militaire ou au Service du Travail, l'interdiction de séjour en Alsace, suivie du transfert à l'intérieur du Reich, par les services du Commissaire du Reich.

Des sanctions semblables sont prises à l'encontre de ses parents, ascendants et descendants ou alliés, beaux-frères, belles-sœurs, qui partagent habituellement son toit, sauf s'ils peuvent prouver qu'ils se sont efforcés sérieusement de détourner le réfractaire de son intention.

Tout celui qui, connaissant les intentions d'un réfractaire ou connaissant son lieu de séjour, n'en informe pas aussitôt la police, sera traduit devant le tribunal spécial de Strasbourg et puni de prison.

CAMARADES,

L'incorporation du jeune Alsacien dans la Wehrmacht qui, malgré la ferme opposition du Gouvernement français, a été réalisée d'une façon adroite par les autorités nazies, est à l'encontre des droits des peuples et plus particulièrement des clauses de l'Armistice.

Aux termes du traité d'Armistice aucun Alsacien, ne possédant pas la nationalité allemande, ne pourra être incorporé dans la Wehrmacht.

C'est pourquoi a eu lieu cette vulgaire duperie de l'attribution de la nationalité allemande le jour de l'incorporation.

L'heure solennelle de la décision a sonné.

Aucun Alsacien honnête n'ira au Conseil de Révision. De même chacun refusera de donner sa signature.

Il y va de notre honneur d'Alsaciens.

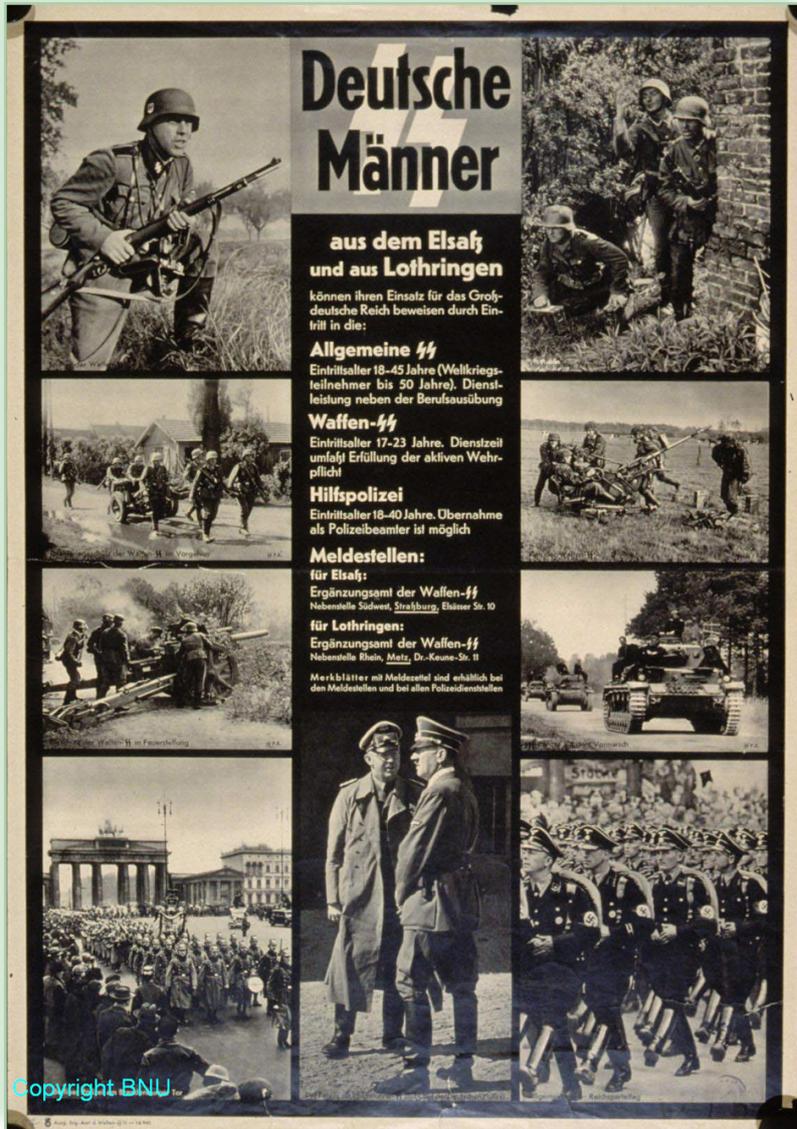
Il y va de notre conviction dans la foi pour notre avenir. Soyez unis et formez un front commun de résistance.

Nous ne voulons pas qu'on fasse de nous des fossoyeurs de la Liberté, parce que

L'Alsace doit vivre et vivra !

publié (et traduit) par Charles BÉNÉ, *L'Alsace dans les griffes nazies* T.4, p.287-288
Fedzer éditeur, 1978

« Tract distribué clandestinement à Strasbourg aux alentours du 30 août 1942 par les membres du « Front de la jeunesse alsacienne ». Six d'entre eux ont été arrêtés, condamnés à mort et exécutés : Alphonse Adam, Robert Kieffer, Robert Meyer, Joseph Seger, Charles Schneider et Pierre Tschäen.



« À la suite d'un accord avec Himmler fin 1943, la moitié de la classe 1926 est incorporée d'office dans la Waffen SS en février 1944. La proportion est encore plus importante pour les classes 1908 à 1910 et la classe 1927. La discipline y est plus stricte et les possibilités de désertir restreintes.

Les SS ont néanmoins été considérés tous comme des volontaires fanatiques et ont été qualifiés collectivement de « criminels de guerre » par le tribunal international de Nuremberg.

© BNU

L'échec des campagnes de recrutement de volontaires conduit Wagner à instaurer le service militaire obligatoire en Alsace le 25 août 1942.

L'OKW (OberKommando de la Wehrmacht) doutant de la loyauté des Alsaciens envers le Reich, la proportion des recrues alsaciennes ne dépasse pas 5 % des effectifs d'une même unité et il est interdit de les affecter dans des services sensibles (renseignement, reconnaissance, aviation...). Environ 90 % sont envoyés sur le front de l'est.

Les réfractaires sont arrêtés et leurs familles encourent le risque d'être transplantées à l'intérieur du Reich. Ceux qui tentent de fuir sont abattus, internés au camp de Schirmeck ou incorporés dans la Waffen SS. Malgré les risques, environ un quart des effectifs concernés s'est soustrait à cette incorporation forcée, notamment en désertant sur le front est.

21 classes d'âge ont été concernées (de 1908 à 1928) soit environ 100 000 Alsaciens. 35 000 ont été tués ou portés disparus (13 000 sur le front de l'Est). Plus de 30 000 ont été blessés, dont 10 000 grièvement.

Les camps soviétiques / Tambov



Des Français dans les camps soviétiques - © CRDP d'Alsace.

Description du camp de Tambov

« Le camp se trouve à 15 km au nord-est de la ville de Tambov entre Moscou et Stalingrad dans une région insalubre, où les cas de malaria sont fréquents. Il se trouve être sous la dépendance du camp militaire de Tambov. [...] Le camp occupe une surface d'environ 400 x 800 mètres, entourée de quatre rangs de fil de fer barbelé et il est gardé par des postes russes munis de chiens de garde. Il est composé d'un camp principal avec « commendature » et de trois camps de quarantaine.

Le camp principal est composé de 22 baraquements d'habitation et de 25 autres baraquements. Les camps de quarantaine avaient au total 42 baraquements pour le logement et pour l'hospitalisation. Les baraquements sont construits de façon très primitive, n'ayant qu'une seule pièce, creusée de 1,50 m dans la terre. Seul le toit est construit au-dessus du niveau du sol. Il est couvert de sable et ne protège pas du tout de la pluie, la ventilation est très mauvaise, l'air ne peut rentrer que par la porte et, dans les grands baraquements, par quelques ouvertures dans le toit faites pour les poêles. La lumière pénètre seulement par quelques petites lucarnes, d'une dimension de 40 x 80 cm avec des vitres ou des planches. Ces lucarnes ne s'ouvrent pas... »

Document 1692 daté du 12 octobre 1945 ayant été transmis par courrier diplomatique.

Coordonné par C. Klein Gousséf : Retours d'URSS.

Les prisonniers de guerre et les internés français dans les archives soviétiques.

CNRS éditions, p. 165.

La libération des 1500

Le départ des 1500

« Un soir, dans le baraquement du kolkhoze, on nous demande de préparer nos affaires pour retourner au camp principal. On s'est rendu en plein champ à proximité de la ligne de chemin de fer. Il n'y avait rien, pas de gare.

Au bout d'un moment, on a vu arriver une locomotive brillante, ornée à l'avant d'une étoile rouge et sur les côtés de deux drapeaux, rouges aussi. Pour le décorum, les Russes étaient formidables. Il y avait des gens partout même sur le toit. On s'est embarqué et on est arrivé au camp de Tambov, persuadés de rentrer chez nous. Mais ce n'était pas encore ça. Un militaire est arrivé et a demandé l'effectif de chaque baraque. En suite de quoi, nous avons reçu des habits russes tout neufs en échange d'uniformes allemands. Bien habillés, le 6 juin 1944, nous avons été passés en revue par une délégation d'officiers français et russes dont les généraux Petit et Petrov.

Comment 1500 prisonniers ont-ils été sélectionnés pour rentrer en France ? Mystère. Il était prévu que progressivement, tout le monde devait rentrer.

Malheureusement, après notre départ, les portes se sont refermées, et Staline n'a plus laissé repartir personne avant longtemps. »

Récit du retour

« Le 7 juillet, nous avons donc quitté Tambov pour Téhéran. Nous sommes arrivés à Téhéran le 18 juillet 1944 à 14h. Accueil cordial des Français et des Anglais [...] nous avons reçu des uniformes anglais pour changer ! J'avais déjà porté un uniforme allemand, puis russe, maintenant c'était le troisième et ce n'était pas fini. Plus tard, en août 1944, je porterai l'uniforme canadien, avec un casque plat. Nous étions à Alger et toutes les troupes devaient défiler. Mais il n'y avait aucun Canadien. Ils nous ont demandé de nous déguiser en Canadiens, et c'est ainsi que j'ai porté un uniforme de plus [...]. Le 29 juillet 1944, nous sommes partis par groupes de trois, quatre convois [...]. Le sirocco a soufflé toute la nuit, et nous sommes repartis à 4 heures du matin, parce qu'il faisait encore frais, direction la France. Direction la France.

On ne savait pas exactement où on allait, on voulait rejoindre les troupes françaises avant de rentrer directement au pays. »

Témoignage de Paul Lotz, 1939-1945 à Obernai, 2005, p. 47-48.

De nombreux Malgré-Nous désertent sur le front de l'est et se rendent aux soldats soviétiques. Mais la singularité de leur situation n'est pas comprise et comme les autres prisonniers ils se retrouvent confrontés à la dure réalité des camps soviétiques. Au début, ils sont envoyés dans une centaine de camps, puis ils sont majoritairement regroupés dans le camp n°188 de Tambov à 350 km au sud-est de Moscou.

Les conditions de survie dans le camp de concentration sont épouvantables (travaux exténuants – conditions sanitaires effroyables – nourriture insuffisante – baraques surpeuplées...).

Dès la fin de l'année 1943, les prisonniers deviennent des pions dans le jeu d'une diplomatie qui prépare déjà l'après-guerre. Le débarquement du 6 juin 1944 permet certes à 1 500 hommes de quitter le camp le 7 juillet 1944 pour rejoindre l'Afrique du Nord, mais c'est le seul convoi avant la capitulation allemande. Les prisonniers peuvent servir de moyen de pression pour Staline et les autorités françaises, soucieuses de ne pas compromettre leurs relations avec Moscou, ne font pas du sort des Malgré-Nous une priorité. À la fin de la guerre, le rapatriement s'opère lentement (7 convois en 1945, d'autres suivent en 1946 et en 1947, le dernier prisonnier, J.-J. Remetter ne rentre qu'en 1955).

